

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Lundi 15 juillet 2019
8 (*L'audience est ouverte à 9 h 30*)
9 M. L'HUISSIER : [09:30:08] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:30:34] Bonjour à tout le
13 monde.
14 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:30:43] Bonjour, Monsieur le Président,
16 Messieurs les juges.
17 La situation en République d'Ouganda, dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*
18 — référence de l'affaire ICC-02/04-01/15.
19 Et nous sommes en audience publique.
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:30:54] Je vous remercie.
21 Je souhaiterais que les parties se présentent en commençant par l'Accusation.
22 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [09:31:04] Bonjour, Monsieur le
23 Président.
24 Pubudu Sachithanandan, accompagné de Sanyu Ndagire, Ben Gumpert, Colin Black,
25 Milena Bruns, Grace Goh, Beti Hohler, Yulia Nuzban, Jasmina Suljanovic et Yang
26 Suhong.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:17] Je vous remercie.
28 Qu'en est-il de la représentation légale des victimes ? Maître Massidda ?

- 1 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:31:24] Bonjour, Monsieur le Président.
- 2 La représentation légale des victimes est composée, aujourd'hui, de moi-même,
- 3 M^e Massidda, et M^{me} Caroline Walter.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:36] M^{me} Hirst ?
- 5 M^e HIRST (interprétation) : [09:31:38] Bonjour, Monsieur le Président.
- 6 Meghan Hirst, accompagnée de M. James Mawira.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:39] Qu'en est-il de la
- 8 Défense ?
- 9 Maître Kifudde.
- 10 M. KIFUDDE (interprétation) : [09:31:43] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
- 11 les juges.
- 12 Nous avons, pour la Défense, moi-même, M^e Gordon Kifudde, M^e Roy Titus Ayena,
- 13 coconseil... le coconseil, M^e Beth Lyons, M. Michael Rows, notre gestionnaire chargé
- 14 de l'affaire, et notre client, Dominic Ongwen, est dans le prétoire.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:07] Je vous remercie et
- 16 nous devons passer immédiatement à huis clos partiel pour aborder un sujet à huis
- 17 clos partiel.
- 18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 32)*
- 19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:20] Nous sommes à huis clos partiel,
- 20 Monsieur le Président.
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (*Passage en audience publique à 9 h 37*)
- 10 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:37:20] Nous sommes en audience publique,
- 11 Monsieur le Président.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:30] Alors, certes, ce que
- 13 je vais dire ne va pas être du goût du public, certainement, mais la Défense nous a
- 14 demandé d'annuler les journées d'audience pour aujourd'hui ou pour demain.
- 15 L'audience est levée.
- 16 M. L'HUISSIER : [09:37:44] Veuillez vous lever.
- 17 (*L'audience est levée à 9 h 37*)